

Encore le viol, hélas !

Autor(en): **Bugnion-Secretan, Perle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **75 (1987)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Encore le viol, hélas !

Un contre-projet féministe pour la revision du code pénal, une enquête, un rapport. Le scandale du viol, dans le mariage et hors mariage, suscite le débat, en attendant des solutions.

Quatre avocates bâloises, membres des Femmes Juristes Progressistes, proposent un contre-projet pour la révision des articles du code pénal concernant les délits d'ordre sexuel. Au cœur de ce contre-projet : la protection de l'intégrité corporelle, le droit à l'autodétermination et au développement sans entraves de la sexualité, et la protection de la sphère intime de la femme. La différence principale entre le projet du Conseil fédéral et le contre-projet concerne le critère de la punissabilité : alors que dans le projet ce critère consiste à savoir si la violence dont l'homme fait preuve est usuelle ou tolérable, dans le contre-projet c'est le consentement de la femme qui est déterminant.

Les avocates bâloises, soutenues par l'OFRA et les organisations de secrets aux femmes battues, ne se font pas d'illusions sur les chances de leur projet. Pourtant, une enquête représentative effectuée en juin et juillet 1987 par un groupe de travail de la Sozialforschungsstelle de l'Université de Zurich fait apparaître que 62 % des Suisses et des Suissesses sont favorables à la punissabilité du viol conjugal. La part des opposants a diminué de 15 % depuis 1985. C'est dire que les propositions des avocates bâloises devraient pour le moins susciter un vaste débat.

Un rapport publié en mai dernier par l'Office social de la Ville de Zurich montre que le viol conjugal est plus fréquent qu'on ne croit : la plupart des femmes battues ont également été victimes de violences sexuelles de la part de leur mari.

Ce rapport, concernant la situation des femmes violées en général, a été établi à la suite d'un postulat déposé par deux conseillères municipales de la ville de Zurich. Il a été rédigé par une adjointe de l'Office social, qui fait partie du département dirigé par Mme Emilie Lieberherr, ancienne conseillère aux Etats et première présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines.

Liliane Waldner a accompli son mandat en trois étapes. Tout d'abord, elle a étudié la littérature allemande, américaine et suisse relative au viol. Puis elle a soumis un questionnaire détaillé à 20 institutions zu-

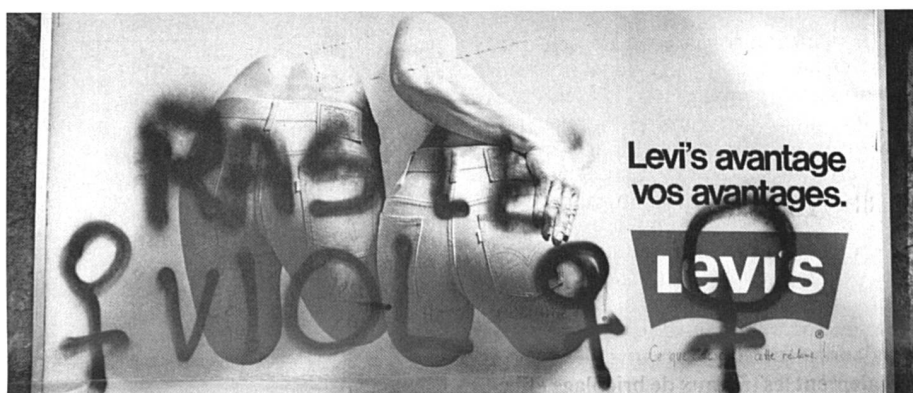


Photo Bergholz.

richoises officielles et privées, qui cherchent à aider les femmes violentées. Enfin, en se basant sur ce qui se fait en Allemagne et aux Etats-Unis, elle a détaillé toutes les mesures qui peuvent contribuer à prévenir le viol ou à soulager les femmes victimes de viol, et a comparé ce catalogue avec ce qui se fait à Zurich, mais dont souvent les femmes sont trop peu informées. Le rapport montre aussi clairement ce qui pourrait encore être amélioré.

Aussi bien la documentation que les réponses au questionnaire donnent du viol une image très différente de celle qu'a popularisée une certaine littérature. Le viol est rarement perpétré par un inconnu au

coin d'un bois solitaire, il est bien plus souvent le résultat d'une manœuvre froidement calculée par quelqu'un qui connaît la victime et ses habitudes ou même qui lui est apparenté.

La conclusion du rapport est que les mesures préventives ne peuvent guère être efficaces tant qu'on n'aura pas modifié les conceptions relatives à l'éducation des garçons et des filles. Il y aura violence et viol, dans l'union conjugale et au dehors, tant que différera la socialisation des garçons et des filles, et tant que les filles seront élevées dans la perspective d'un rôle passif dans les relations sexuelles.

Perle Bugnion-Secretan

Le fléau de l'inceste

Du 10 au 12 août s'est tenu à Zurich un congrès international sur l'inceste avec 400 participant-e-s venant de 19 pays, en majorité des femmes dont beaucoup avaient été l'objet d'abus sexuel. Le congrès a été réuni à l'initiative de Geneviève Piret, de Genève, fondatrice de « Terre des Femmes, Stop à l'Inceste » ; il était co-présidé par elle et la thérapeute américaine Virginia Klein.

Le fléau de l'inceste a été également dénoncé au printemps dernier par une

petite agence d'information créée il y a quelques années par les organisations de jeunesse pour porter les problèmes des enfants devant l'opinion publique. La Kinag (Kinderagentur) a réuni à Berne, au mois de mai, un colloque de médecins, psychologues, assistantes de police, dont les documents de travail évaluent à 40 000 par an en Suisse les cas d'attentats à la pudeur incestueux, la plupart commis par des pères sur leur fille.